

COMMUNE  
de TAILLECOURT 25400

**PERMIS DE CONSTRUIRE  
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA  
COMMUNE**

Demande déposée le 10/04/2024

Affichée en Mairie le 10/04/2024

Par :	<b>Madame KOTKOJEVIC Laurence Monsieur KOTKOJEVIC Dejan</b>
Adresse :	<b>17 IMPASSE DES CHAMPS MILLOT 25400 TAILLECOURT</b>
Sur un terrain sis :	<b>17 IMPASSE DES CHAMPS MILLOT 25400 TAILLECOURT</b>
Cadastré :	<b>555 AE 326</b>
Nature des Travaux :	<b>Pose pergola de 32 m<sup>2</sup></b>

**PC 025 555 24 A0003**

Surface de plancher créée : 0 m<sup>2</sup>  
Destination : habitation

**Le Maire de la Commune de Taillecourt**

Vu la demande de permis de construire présentée le 10/04/2024 par Madame KOTKOJEVIC Laurence, Monsieur KOTKOJEVIC Dejan ;

Vu l'objet de la demande :

- pour la pose d'une pergola de 32 m<sup>2</sup> ;
- sur un terrain situé 17 IMPASSE DES CHAMPS MILLOT ;

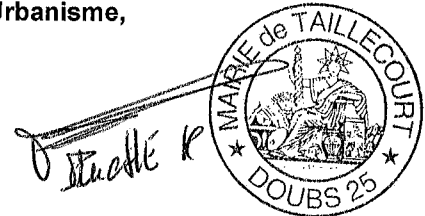
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 18/02/2020, modifié les 24/09/2022 et 22/07/2023 ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : Le présent Permis de Construire est **ACCORDÉ**.

Taillecourt, le 11 avril 2024  
L'adjointn à l'Urbanisme,  
JC PLUCHE



**Observations :**

Il est porté à la connaissance du demandeur que le terrain d'assiette est situé :

- dans la zone UB du PLU,
- dans un secteur concerné par un retrait-gonflement des argiles, aléa moyen,
- dans une zone de sismicité, aléa modéré.

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.